

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
Tél : 06-14-29-21-74.
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 13 novembre 2009

« Actuellement le courrier est transféré poste restante »
Notre domicile étant occupé sans droit ni titre par un tiers »
Dont plainte déposée à Monsieur VALET Michel en date du 6 mars 2009.
Dont plainte déposée à Monsieur VALET Michel en date du 14 octobre 2009.

Monsieur DAVOST Patrice
Procureur Général
Cour d'appel de Toulouse.
Place du Salin
31000 Toulouse

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR : N° 1 A 037 541 6113 3.

Objet : Recours article 40-3 et 36 du NCPP.

Monsieur le Procureur Général,

Je sollicite votre très haute bienveillance à prendre en considération ma demande de recours suivant les articles 40-3 et 36 du NCPP et concernant une plainte ci jointe qui encore une fois Monsieur VALET Michel Procureur de la République classe sans suite alors que les faits soulevés sont confirmés par des actes à l'appui.

Que ces obstacles sont permanant du parquet de Toulouse à ce que ces affaires soient instruites, ce qui nous porte encore plus de préjudice.

Que la violation de notre domicile a été effectuée par des actes obtenus par faux intellectuels « la fraude » comme il en a été exposé chronologiquement dans la plainte du 14 octobre 2009.

Effectivement Monsieur le Procureur de la République à l'opportunité de classer les plaintes sans suite, que cette possibilité de doit pas dégénérer en excès de pouvoir sachant que les faits relatés dans ma plainte du 14 octobre sont avérés et ont été mis en exécution au préjudices de Monsieur et Madame LABORIE.

Que le parquet de Toulouse fait aussi pression au doyen des juges d'instruction pour que ne soit ouverte une information dans une précédente plainte du 6 mars 2009. (ci-joint acte).

- **Que cet acte indique** : Vu les réquisitions de Monsieur le Procureur de la République, tendant à ce qu'il nous plaise déclarer la plainte irrecevable et dont *nous adoptons les motifs*.

Que le parquet de Toulouse fait aussi obstacle à de nombreux dossiers dont sont victimes Monsieur et Madame LABORIE.

Qu'un trouble à l'ordre public existe :

- La violation de notre domicile.
- Le détournement de notre propriété, de nos meubles et objets.

A ce jour le Parquet de Toulouse représenté par Monsieur le Procureur de la République se refuse de faire cesser ce trouble à l'ordre public dont sont victimes Monsieur et Madame LABORIE.

Sur un tel refus de Monsieur VALET Michel Procureur de la République, je forme un recours sur le fondement de l'article 40-3 du code de procédure pénale contre la décisions prise de classement sans suite et vous demande d'enjoindre à ce dernier d'engager des poursuites judiciaires sur le fondement de l'article 36 de ce même code contre les auteurs poursuivis dans ma plainte du 14 octobre 2009 et ci jointe.

Je vous demande de mettre fin à ce trouble manifestement grave et d'ordre public de l'occupation sans droit ni titre de notre domicile situé au N° 2, rue de la Forge 31650 Saint Orens.

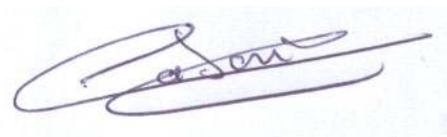
Que notre domicile a été spolié suite à la violation sans droit ni titre régulier à la demande de Madame BABILE par une expulsion en date du 27 mars 2008.

Que depuis deux ans nous sommes sans domicile fixe, chacun chez des amis en attente que la juridiction toulousaine veuille bien faire cesser ce trouble à l'ordre public.

Dans cette attente, je reste à la disposition de la justice pour apporter toutes pièces utiles à la manifestation de la vérité et suite aux faits soulevés contre ses auteurs.

Je vous prie de croire Monsieur le Procureur Général à mes salutations distinguées.

Pour Monsieur et Madame LABORIE
Monsieur LABORIE André



Voie de recours produite à Madame ALLIOT Marie Ministre de la Justice.